



Mairie de
Montbazin



PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2022

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Paul AMOUROUX, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES.

Procuration : M. Frank ALEXIS a donné procuration à M. Aurélien DALOZ
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à M. Philippe LORINQUER
M. Yannick SERIN a donné procuration à Mme Nathalie ARTIGNAN

Absent : M. M. David HURTADO, Yves LEGUAY, Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude PINTEGNE

M. Josian RIBES, Maire, ouvre la séance à 19 heures 30.

Rappel de l'ordre du jour :

- Attribution du marché relatif aux travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles
- Questions diverses

1 – Attribution du marché relatif aux travaux de désimperméabilisation des cours d'écoles

M. le Maire remercie l'ensemble des participants d'avoir pu se mobiliser dans le cadre du présent Conseil Municipal. Il était en effet impératif de réunir celui-ci rapidement afin de délibérer sur l'attribution du marché relatif aux travaux de désimperméabilisation des cours d'école. Il rappelle que l'essentiel des travaux sera réalisé durant les vacances estivales. Aussi, afin de tenir compte des délais de préparation du chantier, il convient de notifier le marché correspondant le plus tôt possible auprès des entreprises lauréates de l'appel d'offre.

M. le Maire rappelle la forte implication de l'équipe municipale depuis 2 ans dans le cadre de ce projet, qui a permis de mobiliser un financement important de l'Agence de l'Eau, de l'ordre de 70% soit 350 000€.

M. LEMOIGNE rappelle les grandes lignes de la consultation. Celle-ci a été séparée en 2 lots : Voirie – Réseaux Divers et Espaces Verts - Mobilier (comprenant également en option des aménagements ludiques, du bardage bois, etc...). Les montants finaux présentés correspondent au résultat de la consultation après négociation.

M. LEMOIGNE détaille ensuite les principaux éléments d'appréciation des entreprises, tenant compte du prix, de la valeur technique (méthodologie, planning, organisation pour le Lot 1 ; méthodologie, planning, stratégie d'approvisionnement des végétaux pour le lot 2), et des performances en matière de prise en compte des enjeux environnementaux (localité des produits, gestion des déchets, mesure pour réduire l'impact du chantier sur l'environnement, etc.).

Sur le lot 1 VRD, sur une base de 4 offres, il a été proposé de retenir l'entreprise JOULIE TP dans le cadre de l'analyse des offres, choix qui a été validé en Commission d'Appel d'Offres. Celle-ci présentait l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des différents critères. L'offre finale s'élève à 328 879.61 € HT.

Pour le lot 2 Espaces Verts Mobilier, les options (bardages, cabanes végétales, tables), jugées trop coûteuses, n'ont pas été retenues. Sur une base de 4 offres, dont une irrégulière et donc éliminée, il a été proposé de retenir

l'entreprise BRL qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des différents critères, choix également validé en CAO. L'offre finale s'élève à 179 169.52 € HT (149 999.37 € HT sans l'option).

Sur la base d'une estimation initiale à 505 000€ HT par le maître d'œuvre Gaxieu, le montant total du marché est donc de 478 878€ HT environ, auquel il convient d'ajouter le montant des études et le projet pédagogique mené en partenariat avec le CPIE Bassin de Thau. M. PINTEGNE précise que ces montants, issus de la négociation, intègrent une économie d'environ 16 000€ HT par rapport aux offres initiales des 2 lauréats.

M. DALOZ ajoute que ce projet pédagogique a été intégré au dossier, condition sine qua non pour obtenir le soutien financier de l'Agence de l'Eau sur l'ensemble du projet. Il rappelle l'opportunité que représentait ce financement dans le cadre du Plan de Relance pour ce projet, pionnier en termes d'ambitions sur le territoire. Les démarches de ce type ne seront probablement plus financées d'ici quelques années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à signer les marchés 22MBZ001 L1, L2, avec les titulaires susmentionnés ainsi que tous les documents afférents,
- Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire et M. DALOZ précisent que les communes de Balaruc-les-Bains, Gigean et Poussan s'engagent à leur tour dans des projets de désimperméabilisation des cours d'écoles. A cette occasion, Gigean et Poussan souhaitent s'inspirer de l'expérience de la commune de Montbazin.

M. LEMOIGNE détaille ensuite les différents éléments du plan d'aménagement comprenant notamment le bassin de stockage des eaux pluviales intégrant la mare pédagogique, la végétalisation de la cour et des murs mitoyens, des aires de jeux avec copeaux de bois, la réalisation d'un amphithéâtre avec murets de gradins en pierres sèches, un jardin pédagogique et un mini mur d'escalade.

Il rappelle ensuite le planning du projet : réalisation pour l'essentiel entre le 7 juillet et le 1^{er} septembre pour la partie VRD, plantations aux vacances de Toussaint, achèvement des derniers travaux aux vacances de Noël. Les entreprises travailleront à un rythme soutenu, mais des mesures seront prises pour éviter au maximum les nuisances aux riverains. Les matériaux seront stockés à proximité du plateau sportif et les engins de chantiers utiliseront la rue Valfalis. Pour l'accueil de loisirs, les enfants disposeront pendant l'été de la Maison des Sports, la salle de badminton, la salle Occitanie et le Jardin Borelli.

M. le Maire conclue en rappelant les investissements importants réalisés sur l'école au travers de ce projet, des travaux de rénovation énergétique en cours et de la mise en place du self, prévus également cet été.

2 – Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite aux résultats du 1^{er} tour des élections législatives, l'un des 2 candidats encore en lice, M. Sébastien ROME (Nupes) a sollicité la commune pour la tenue d'une réunion publique le mardi 14 juin à 18h30. La salle Occitanie est mise à disposition à cette occasion. La commune n'a pas été destinataire d'une demande similaire de la part de l'autre candidate, Mme Manon BOUQUIN (RN).
- M. le Maire rappelle les modifications apportées aux horaires d'éclairage public : éteint initialement de 23h à 5h15, il a été maintenu exceptionnellement pour le week-end de Pentecôte (Fête de la Garrigue), et le sera également pour la Fête locale (23-25 juin), et entre la Fête Nationale (13 juillet) et le Festival de Thau (18 juillet). La demande des clubs de judo et de danse pour la manifestation programmée le week-end dernier n'a pu être prise en compte, compte-tenu des délais d'intervention nécessaires. A partir de cette semaine, l'extinction sera plus tardive jusqu'à la fin de l'été.

M. DALOZ précise que le pilotage à distance de l'éclairage public ne pourra pas être mis en place pour l'été comme prévu initialement, les fournisseurs connaissant des retards importants en raison des crises en cours. M. le Maire précise que le système actuel nécessite l'intervention d'un technicien avec prise de rendez-vous préalable et un coût non négligeable.

La séance est levée à 20h30